

59 rue du Rocher
75008 Paris

PP 49 / 14.11.08/ 11h35

☎ 01 55 30 12 12
www.cfecgc.org

Rififi dans les services de santé au travail

La CFE-CGC tient à exprimer son étonnement et son inquiétude devant la valse des directeurs ou directrices de services de santé au travail.

La CFE-CGC tient à rappeler la nécessité de revoir la gouvernance des services de santé au travail qui dépendent trop étroitement des représentants patronaux. La mission de santé au travail est une mission de santé publique qui ne correspond pas aux structures actuelles.

La CFE-CGC propose une gouvernance paritaire et régionale afin de pouvoir répondre aux objectifs prescrits par la loi.

La CFE-CGC réclame que l'Etat exerce sa responsabilité par la procédure de l'agrément des services de santé au travail, par lequel il engage sa responsabilité, ce qu'il a fait jusque maintenant.

Ces conditions permettront enfin un exercice répondant aux attentes de la population et de la loi, sinon les services de santé au travail ne pourront remplir les missions qui leur sont dévolue et tomberont dans la judiciarisation ce qui ne sera bon ni pour les salariés ni pour les entreprises.

Service Communication
Stéphanie Forge
☎ : 01 55 30 12 58
Fax : 01 55 30 12 60
Mél : forge@cfecgc.fr

AU SERVICE DE L'ENCADREMENT
D'AUJOURD'HUI ET DE DEMAIN

ÉLECTIONS PRUD'HOMALES 2008 →

www.toutsurlesprudhommes.com

